

L'an deux mil vingt-trois, le 05 septembre à 19 heures-trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN, Maire.

Présents : M.Mmes, P. BARBE, P. DUPE, E. FREIXO, M. DUMORTIER, J. BOURDON, C. MONTFORT, F. VOLOVIK ; C. MOUREAU

Absents : M. BOISANTE; V. AMICO; J. CAMPIN; C. REYTIER; D. BECOUR

Pouvoirs : J. CAMPIN à J. BOURDON ; C. REYTIER à C. MONTFORT ; D. BECOUR à M. DUMORTIER

Secrétaire de Séance : Céline MOUREAU

L'approbation du précédent conseil est reportée à la prochaine séance, Monsieur le Maire ouvre la séance.
 La séance est ouverte à 19h36

PARTIE 1 : LES DELIBERATIONS

N° 38_09_2023 - Convention d'utilisation de la piscine intercommunale d'Ezanville pour les établissements scolaires

La communauté d'agglomération Plaine Vallée, nous propose comme chaque année de signer la convention avec la piscine d'Ezanville pour l'enseignement de la natation aux élèves de notre établissement scolaire : L'Ecole les Camélias Y.A. BERTRAND.
 Comme les autres années, le budget devrait avoisiner les 6000€.

Les créneaux de mise à disposition de l'équipement sont définis comme suit :

<i>Classes bénéficiaires</i>	<i>Professeurs</i>	<i>Jours</i>	<i>Horaire</i>	<i>Période scolaire</i>
CE1-CE2-CM1-CM2		Vendredi	10h00 ▶ 10h40	2 ^{ème} trimestre
GS/CP		Vendredi	10h00 ▶ 10h40	3 ^{ème} trimestre

1^{er} Trimestre du 18 septembre au 8 décembre 2023 inclus
 2^{ème} Trimestre du 11 décembre 2023 au 15 mars 2024 inclus
 3^{ème} Trimestre du 18 mars au 14 juin 2024 inclus

Le Conseil Municipal vote : POUR à l'unanimité

N° 39_09_2023 - Création d'un budget annexe pour la maison médicale

Patrice Robin explique qu'il va être nécessaire afin de faciliter la gestion du projet de location de la maison médicale, de voter un budget annexe, indépendant de notre budget communal. Ce budget va nous servir notamment à facturer les loyers aux différents praticiens.
 Pour rappel, un médecin généraliste, un pôle kinésithérapeute, un psychothérapeute et peut être un cabinet d'infirmiers devraient arriver dans ces locaux fin 2024.

Pascale BARBE explique qu'à partir du moment où le budget annexe sera créé, elle souhaiterait travailler en partenariat avec le Trésor Public pour essayer de récupérer la TVA, mais aussi avec un juriste afin de bien prendre en compte et bien définir toutes les charges pour réaliser les baux locatifs.

Charles MONTFORT demande si nous devons prendre en charge l'entretien du bâtiment ?

Patrice ROBIN répond que « Val d'Oise habitat » reste propriétaire des locaux, donc les travaux et l'entretien seront à leur charge.

P. Robin porte au vote la création de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal VOTE POUR à l'unanimité

N° 40_09_2023 - Demande de remboursement de frais pour François VOLOVIK

François VOLOVIK a avancé des frais dans le cadre de la fête de la musique pour un montant de 29.90€. Le maire demande à ce que la mairie le rembourse et porte aux votes du conseil cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE POUR à l'unanimité

N° 41_09_2023 – Maintien en place avec l'autorisation de la Mairie de l'entreprise CIL (entreprise de recyclage sur le parking de GAMM VERT)

Pour rappel, C.I.L. Recyclage a ouvert en mai 2022, derrière le parking de GAMM VERT, c'est une société spécialisée dans la gestion des déchets. Elle collecte, traite et valorise les déchets industriels sur Villaines-sous-Bois et la région.

Patrice ROBIN a reçu son gérant récemment, et celui-ci souhaite s'installer de manière plus pérenne dans notre commune.

Le problème qui se pose, c'est que notre PLU n'autorise pas ce type d'activité et qu'il est donc normal de porter aux votes des membres du Conseil, l'éventuelle installation et la régularisation de cette société avec le dépôt d'un permis de construire, car celle-ci supposera impérativement la modification du PLU.

Cette société de recyclage de ferraille, aluminium, inox, batterie etc... reste une activité peu maîtrisée, avec peut-être un impact en terme de pollution.

Les élus sont majoritairement contre, de plus, il semble que rien n'est déclaré correctement au registre du commerce.

Patrice ROBIN porte donc aux votes des membres du Conseil leur installation.

2 Abstentions ; 1 vote POUR ET 10 votes CONTRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Vote CONTRE l'installation de la société CIL

PARTIE 2 : PORTE A CONNAISSANCE**1/ RET DU MATERIEL DE LA MAIRIE :**

Michel DUMORTIER rappelle que seuls les élus, les associations pouvaient éventuellement emprunter du matériel de la mairie (tables, chaises, couverts...) et qu'il était donc convenu de ne plus prêter à d'autres personnes.

Comme suite à une demande qui n'entrait pas le cadre et pour clore une éventuelle polémique, Patrice ROBIN explique que lorsqu'il y a une demande qui sort du cadre, en sa qualité de maire et selon l'origine et le motif de la demande, il prend la responsabilité d'autoriser le prêt. Bien entendu un état des lieux du matériel prêté doit être fait à la sortie et au retour.

2/ MICRO-FOLIE :

La Micro-Folie, Musée numérique et mobile itinérant sur la Communauté de communes, est un dispositif porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette. Son déploiement sur le territoire (salles municipales, écoles...) permet à chacun d'accéder à quelques pas de chez soi aux œuvres des plus grands musées nationaux et internationaux, tout en vivant une expérience numérique inédite.

C'est très pédagogique, et Patrice ROBIN souhaiterait qu'il s'installe à Villaines-sous-Bois en novembre.

12 à 14 personnes peuvent y participer à la fois. Les enfants de l'école pourront en bénéficier et les villainois aussi.

3/ RESTAURANT : Patrice ROBIN, avec François VOLOVIK, rapporte qu'ils ont rencontré un maître d'ouvrage dans le cadre du restaurant afin de faire une nouvelle ébauche et estimation du projet. Le dossier est en cours.

4/ Résidence rue de la vigne / CONSTRUCTION rue d'Attainville (M. LEVEILLE) :

M.LE MAIRE rapporte avoir adressé un courrier en urgence au syndicat de la Résidence rue de la vigne, avant leur réunion de copropriété imminente pour que les espaces verts soient nettoyés, et les panneaux de clôture harmonisés. Notre courrier a bien été pris en compte et est rapporté aux habitants de la copropriété.

Contrepartie, les résidents ont adressé une lettre au Maire afin de porter réclamations concernant le chantier rue d'Attainville qui leur pose préjudice au quotidien. Patrice ROBIN souhaite contacter au plus vite M. LEVEILLE, le propriétaire, afin de solutionner ces soucis de chantier. M. MONTFORT, délégué à l'Urbanisme prend le point.

5/ Projet de l'église :

Patrice ROBIN ainsi que 2 élus ont reçu les ABF, et des membres de la DRAC pour une visite de l'église au cours de laquelle ils ont déclaré que seul le cœur de l'Eglise était classé. (Soit seulement l'intérieur de l'église et non pas le bâtiment et les extérieurs)

Ce point a été confirmé à P. ROBIN par le directeur de la DRAC IDF (Direction régionale des affaires culturelles), ce qui nous priverait de toute subvention pour la rénovation de l'église

Toutefois, Le Maire pense que nous pourrions avoir des subventions du département, ou la DETR.

Pascale BARBE s'interroge sur la justification d'être soumis aux accords des ABF alors que le bâtiment n'est pas classé.

A suivre

6/ RENTREE SCOLAIRE :

Elle s'est très bien passée. Les villainois sont contents du nouveau parvis.

On a accueilli la nouvelle directrice, une nouvelle AESH et un nouvel agent d'animation.

7/ TRAVAUX DE RENOVATION DE TROTTOIRS 2024 à prévoir :

Plusieurs travaux de rénovation sont à prévoir : Placette de la vigne, différents métrages de la ville.

Nous avons un budget de 60000€ et nous pouvons demander la subvention ARC voirie (30%) au Conseil Départemental

8/ TELEPHONIE :

Villaines est en zone blanche en téléphonie, il serait donc préférable d'installer un pilonne d'antenne dans les environs.

Cela rapporterait entre 5000 et 8000 euros par an à la commune. Une installation pourrait être envisagée au city stade.

Il y a quelques réticences parmi les élus.

9/ REAMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE :

Comme suite à une question, Pascale BARBE fait un point sur les réaménagements de la mairie qui a eu lieu durant l'été. Elle explique aux élus que c'est une demande qui avait été faite par Patrice ROBIN et qu'un budget a été présenté et validé lors du dernier budget communal.

Ont été réaménagés : le bureau du maire, la salle des élus, la kitchenette de l'étage, l'entrée, la cuisine du rez de chaussée et la salle du Conseil. Il reste quelques aménagements à finir.

Le point événementiel de Philippe DUPE

- Jeudi 17 septembre : Concert à l'église à 18h

- Vendredi 08/09/2023 : Forum des associations

- Cérémonie 11 novembre : à prévoir avec la directrice de l'école

- Reprévoir dans l'année :

- l'animation des étoiles en extérieur (qui a été annulée à plusieurs reprises)

- une conférence

La date du prochain Conseil est fixée au 14/11/2023 à 19h30

La séance se termine à 21h39.

Sommaire des délibérations prises en séance :

Approbation du compte-rendu :

Secrétaire de séance : Céline MOUREAU

Le Maire, Patrice ROBIN

